

[Traduction]

Ces 2 038 Canadiens se sont opposés à l'entrée en vigueur de la TPS en 1990 et ils continuent de s'y opposer aujourd'hui, comme la plupart des Canadiens. Seul le cynique gouvernement conservateur persiste à appuyer cette taxe abominable et régressive qui est à l'origine des déboires économiques du Canada. Je suis entièrement d'accord avec ces 2 038 Canadiens qui demandent l'abolition de la TPS.

LES ANCIENS COMBATTANTS

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant 169 signatures qui provient du bureau d'Ottawa de l'Association des prisonniers de guerre de l'ARC. Les signataires de cette pétition habitent en Ontario, en Saskatchewan, en fait, un peu partout au Canada.

Les pétitionnaires désirent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Sénat du Canada, ici réuni, un grief commun, convaincus que notre honorable assemblée saura y porter remède.

La pétition concerne la série intitulée *The Valour and the Horror* qui comprend les épisodes suivants: «*Savage Christmas: Hong Kong 1941*», «*Death by Moonlight: Bomber Command*» et «*In Desperate Battle: Normandy 1944*».

ORDRE DU JOUR

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-62

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Oliver, appuyé par l'honorable sénateur Comeau, tendant à l'adoption du neuvième rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications (L'objet du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications), présenté au Sénat le 22 juin 1992.—(L'honorable sénateur Lynch-Staunton).

L'honorable Mira Spivak: Honorables sénateurs, comme la session tirait à sa fin, en juin dernier, lorsque le rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications concernant l'objet du projet de loi C-62 a été déposé, je n'ai pas eu l'occasion de prendre la parole à ce sujet. Je veux donc présenter aujourd'hui quelques brèves observations là-dessus.

Auparavant, je tiens à féliciter les membres et particulièrement le président du comité, le sénateur Donald Oliver, pour la compétence qu'ils ont manifestée dans l'exécution des affaires du comité et en particulier le président, pour avoir toujours fait preuve de courtoisie tant à l'égard des témoins qui ont comparu devant nous qu'à l'égard des membres du comité, pour avoir su tirer le meilleur de chacun d'entre nous et pour avoir si bien guidé les travaux qui ont abouti à cet excellent rapport sur un projet de loi fort important.

J'appuie on ne peut plus vigoureusement la partie du rapport où il est dit que le réseau des télécommunications n'existe pas que pour servir uniquement le milieu des affaires, quoiqu'il est et continuera d'être à cet égard le moteur de la croissance de l'économie canadienne et qu'il assurera notre survie sur le marché international.

Comme on le dit dans le rapport, le réseau des télécommunications doit favoriser le mouvement de l'information et l'échange des idées qui assurent la promotion de l'unité nationale, du développement régional et de la compétitivité internationale. Puis, le réseau des télécommunications doit satisfaire les besoins individuels des Canadiens, et la politique gouvernementale doit viser à défendre l'intérêt public.

Je souscris également au passage suivant du rapport:

Le comité croit fermement que l'évolution vers une concurrence accrue ne doit pas (se faire au détriment d') un service téléphonique abordable et accessible. Cette transition ne doit surtout pas compromettre le grand avantage du monopole téléphonique: le service universel. C'est pour préserver ce service qu'une loi comme le projet de loi C-62 est nécessaire. Elle crée une structure réglementaire qui veille à préserver le meilleur des acquis antérieurs, tout en faisant plus de place à la croissance et à l'innovation sur le marché.

La prise de position du comité en faveur d'une ouverture du processus décisionnel, l'importance qu'il accorde à la transparence, n'est pas évidente partout dans le projet de loi C-62, et les améliorations recommandées au projet de loi constituent un apport important, tout comme les recommandations améliorées relatives au droit à la vie privée.

En ce qui concerne les objectifs de la politique, qui figurent à l'article 7 du projet de loi, je ne suis pas d'accord avec deux choses contenues dans le rapport. Il s'agit tout d'abord de la recommandation tendant à supprimer les allusions à la souveraineté, à la politique et à la culture. Dans le libellé initial, on parle du caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes; or, c'est tout à fait vrai et il faut conserver à tout prix l'allusion en question.

En outre, lorsqu'on dit qu'un système de télécommunications devrait servir à sauvegarder, enrichir et renforcer les structures culturelle, politique et économique du Canada, on fait une distinction très nette entre la fin et les moyens, et on donne des lignes directrices très claires aux gens responsables de la mise en œuvre de la loi. Le développement ordonné d'un système de télécommunications doit servir à réaliser les objectifs en question.

En outre, même si de nombreux témoins ont déploré, à juste titre, l'incohérence dans bien des cas de ces objectifs, en ce sens, par exemple, la compétitivité sur le plan national risque d'exiger un certain nombre de participants de l'industrie, alors que la compétitivité au niveau international risque d'exiger une concentration importante au Canada, je ne pense pas que le modèle que le comité a proposé dans son rapport, à l'Annexe I, permettrait d'améliorer la situation autant que le modèle proposé par le Centre pour la promotion de l'intérêt public, qui comptait parmi les groupes qui ont comparu devant le comité.

Le comité tend à insister sur l'efficacité, la fiabilité et le dynamisme, peu importe la signification de ce dernier terme,